



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté- Egalité- Fraternité

DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 juillet 2026

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

976-200008837-20260710-D20260011810-DE

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 33

de Votants : 43

Dont vote par procuration : 10

Abstention : 3

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026.00118/2026 du 10/07/2026

L'an deux mille vingt six, le dix juillet, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans l'hémicycle YOUNOUSSA BAMANA, après convocation légale en date du 03 juillet 2026, sous la présidence de **M. Hamidani MAGOMA**.

Etaient présents : (33)

Mme Zaïtouni ABDALLAH (Conseillère municipale déléguée), M. Anassi ALI (11ème adjoint au Maire), Mme Nazline ALI (Conseillère municipale), M. Willah ALI ABDOU (Conseiller municipal), M. Oumairi CHEBANI (9ème adjoint au Maire), Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU (10ème adjointe au Maire), Mme Djasma DJOUNDIY (Conseillère municipale déléguée), Mme Fardat DURAND (8ème adjointe au Maire), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Yanoura HAMIDA (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmada HARIBOU (Conseiller municipal), M. Amirdine HEDJA (Conseiller municipal), M. Boinali KAMARDINE (Conseiller municipal), M. Ambidine KAMARI ZAMANI (Conseiller municipal), Mme Inayatye KASSIM (Conseillère municipale déléguée), Mme Nourainya LOUTOUFI (2ème adjointe au Maire), Mme Zoufati MADI (Conseillère municipale), M. Hamidani MAGOMA (1er adjoint au Maire), Mme Moinécha MCHANGAMA (Conseillère municipale déléguée), Mme Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal délégué), Mme Hafifa MOHAMED (Conseillère municipale), Mme Naima MOUSTADIRANI (Conseillère municipale déléguée), Mme Fhatya MZE MADI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal délégué), M. Toiyifou RIDJALI (7ème adjoint au Maire), Mme Aïchat SAID (12ème adjointe au Maire), M. Yasser SAID (Conseiller municipal délégué), M. Nassim SAÏD BOANA (5ème adjoint au Maire), Mme Wardati SITI ATTIBOU (Conseillère municipale déléguée), M. Ahmed SOILIHI (Conseiller municipal), M. Mounib SOILIHI MOHAMED (Conseiller municipal), Mme Rabianti MVOULANA (6ème adjointe au Maire), M. Inaya SAID (Conseillère municipale)

OBJET :

Validation du nouvel
organigramme

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 15/07/2026 que la convocation avait été faite le 03/07/2026.

Le Maire.

Absents : (6)

Mme Anfeline ABDOU AHMED (Conseillère municipale), M. Anli AHMED ABDALLAH (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (Conseiller municipal), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (3ème adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (Conseiller municipal délégué), M. Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

Absents excusés : (0)

Procuration : (10)

Mme Raya Samira Issihaka ABDILLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Willah ALI ABDOU, M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Nourainya LOUTOUFI, M. Nassur ANDJILI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Badrou RADJAB, Mme Rabia ASSAN (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Inayatye KASSIM, M. Abiliasri DARMI MOUSSA (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Oumairi CHEBANI, M. Nidhoimi FILA (Conseiller municipal délégué) donne pouvoir à M. Boinali KAMARDINE, M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Said Djanfar MOHAMED, Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée) donne pouvoir à Mme Fazianti DJOUMOI TSIMPOU, M. Ambdilwahedou SOUMAÏLA (Maire) donne pouvoir à M. Hamidani MAGOMA, Mme Fatima Fayna M'SOILI (4ème adjointe au Maire) donne pouvoir à Mme Rabianti MVOULANA

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Aïchat SAID** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu l'article 73 de la Constitution ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2026.00040/2026 du 22 mars 2026 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

Considérant qu'afin d'améliorer l'organisation administrative et de renforcer l'efficacité de l'action publique, la ville de Mamoudzou poursuit une démarche d'adaptation et de modernisation de ses services ;

Considérant que l'organisation actuelle des services municipaux nécessite aujourd'hui des ajustements afin de mieux prendre en compte les nouveaux enjeux auxquels la collectivité est confrontée, notamment en matière de proximité avec les usagers, de pilotage des politiques publiques et de coordination des services ;

Considérant qu'en structurant son administration autour de 9 Directions Générales Adjointes des Services (DGAS), la commune se dote d'un outil institutionnel moderne, dimensionné pour relever les défis uniques d'une ville-capitale ;

Considérant que la mise en œuvre de ce nouvel organigramme général requiert l'ajustement ciblé de nos ressources humaines, formalisé par la création de 37 postes :

- 30 postes créés par transformation (avec suppression d'anciens postes), garantissant une limitation de la masse salariale ;
- 7 créations nettes (sans contrepartie), indispensables pour armer les nouvelles fonctions ;

Considérant que la nouvelle organisation prévoit notamment la création, la suppression ou le repositionnement de certaines directions et services ;

Considérant que le nouvel organigramme de la ville de Mamoudzou a reçu avis favorable du comité social le 7 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré, le conseil décide à la majorité des membres et représentés :

Article 1^{er}: d'approuver le nouvel organigramme général des services de la ville de Mamoudzou, annexé à la présente délibération.

Article 2: d'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Mamoudzou, le 13/07/2026

Le Maire



Le Maire de Mamoudzou
Pour le Maire et par Délégation
L'adjoint chargé de l'Aménagement,
des Projets structurants,
du PRU, des ZAC et des RHI
Hamidani MAGOMA

Abstention (3) : Mme Nazline ALI, M. Ahmada HARIBOU, M. Inaya SAID

Contre (0) :

ORGANIGRAMME

CSTdu 18 juin 2026 et du 7 juillet 2026
CM 10 juillet 2026



LE MAIRE
Ambediwaedou SOUMALLA

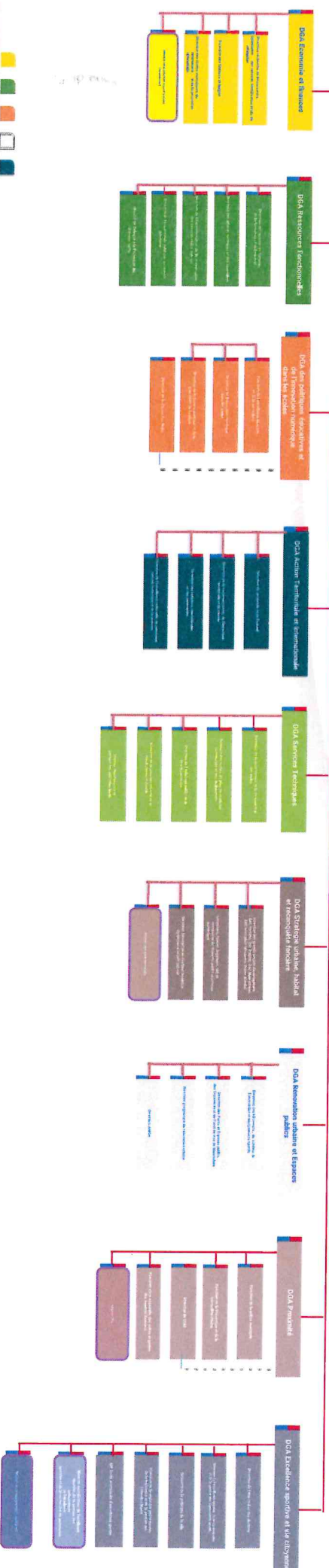
Cabinet

Le Maire de Mamoudzou
Pour le Maire et par Délégation
L'adjoint chargé de l'Aménagement,
des Projets structurants,
du PRU, des ZAC et des RHI
Hamidani MAGOMA

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Direction Inspection générale,
suivi et contrôle des recommandations
de la CRC

Directeur(trice) de mission
projet de territoire,
évaluation politique
publiques, de la cohésion
des équipes et de la
coordination DGS-Cabinet



Les couleurs permettent de différencier les

Services